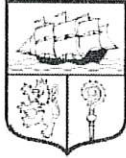


DEPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27

## N°6 – FINANCES

### Budget annexe Jardin Botanique 2022 : décision modificative n° 1

Rapporteur : Pello  
Etcheverry, 1er adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du 10 novembre 2022 à 18 heures*

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

#### Présents :

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier (*à partir de la délibération n°6*), Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux (*à partir de la délibération n°4*), Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### Pouvoirs :

- Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée
- Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué, à Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Pello Etcheverry, 1er adjoint
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint

#### Absents :

Nicolas Charrier (*jusqu'à la délibération n°5*)  
Yvette Debarbieux (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

**N°6 – FINANCES**

**AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022**

**Budget annexe Jardin Botanique 2022 : décision modificative n° 1**

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Jardin Botanique a été approuvé par délibération du 28 janvier 2022. Dans le cadre de l'exécution de ce budget, il convient de prévoir une décision modificative n° 1, telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

⇒ **En section de fonctionnement = + 23 400,00 €**

En dépenses de la section de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir une enveloppe supplémentaire de 23 400,00 € au chapitre 012 « Charges de personnel » pour financer la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique, la refonte des grilles indiciaires des catégories C, la rémunération des heures supplémentaires des agents, la nomination en qualité de stagiaire d'un agent anciennement recruté sur un contrat aidé ainsi que le remplacement d'un agent mis à disposition de la commune de Bidart.

En recettes de fonctionnement, la commune enregistre une somme de 15 000 € au titre de la mise à disposition d'un agent à la commune de Bidart. Le différentiel est financé par une prise en charge supplémentaire du déficit par le budget principal pour 8 400 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe du Jardin Botanique telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe du Jardin Botanique telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

